

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 09 juin 2023

Référence
2023_030

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération sur l'aménagement du monument aux morts

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Madame BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAZET LACOURT Noëlle (pouvoir à M. NESME Emmanuel), M. OUVRARD Dominique (pouvoir à Mme BRIGNON Hélène), Mme FINET Hélène (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne), Mme GUILLAUME Michelle (pouvoir à M. ACHARD Nicolas)

Absent excusé :

Date de la convocation
01 juin 2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Date d'affichage
15 juin 2023

Objet de la délibération : Délibération sur l'aménagement du monument aux morts

Rapporteur : Bernadette PLANEIX

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Bernadette PLANEIX informe les membres du conseil que dans le cadre de la démarche départementale d'embellissement des villages pour leur attractivité et pour le bien-être de la population en intégrant des mesures en faveur du développement durable nommée « ma commune au naturel », plusieurs préconisations lors de la visite de l'équipe du jury ont été formulées au groupe de travail embellissement.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 15 juin 2023

Plusieurs préconisations ont été réalisées notamment au niveau du jardin du presbytère. Le groupe de travail embellissement souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur les propositions du jury « ma commune au naturel » concernant le monument aux morts.

Et

Publication ou notification
du :
15 juin 2023

Les préconisations sont les suivantes :

- Donner une meilleure lisibilité du monument
- Mise en place de végétations permanentes au pied du monument
- Suppression des grilles et des obus pour question de sécurité et d'ouverture du monument sur la place
- Nettoyage du monument et des plaques

Les membres du conseil appuient la mise en valeur du monument et de la place qui découlerait de ces travaux. Il semble nécessaire à cette occasion de rénover ou remplacer certaines plaques endommagées.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 063-216302570-20230609-2023_030-DE



Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- DE VALIDER la réalisation des travaux préconisés
- DE DONNER, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top and 'MAY-DE-DOME' at the bottom, with a central emblem.